



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-05-26

**OBJET : IMPUTATION DES COÛTS DE L'ENTENTE 1249514 DU
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (TAT)**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE par suite de la signature de l'Entente hors cour TAT 1249514, tel qu'autorisé par l'ordonnance 2022-02-05, il y a lieu de déterminer comment les coûts non budgétés de cette entente seront financés;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet de mettre fin à un contrat liant financièrement la Ville de Schefferville au cours des années 2021, 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la recommandation de la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, formulée dans un sommaire décisionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* décrète que :

Soit imputée, au poste 0299200995 de l'année budgétaire 2021, la somme de 94 526 \$ prévue à l'entente TAT 1249514.

Soit imputé au poste 0213000411 de l'année budgétaire 2021 la somme de 11 015 \$ qui est constituée de frais juridiques liés à l'entente TAT 1249514.

Que tous les autres frais liés à l'entente TAT 1249514 estimés à 70 000 \$, soient financés à partir du surplus accumulé non affecté de la Ville de Schefferville.

Que le total de la somme financé par le surplus accumulé non affecté de la Ville de Schefferville soit remboursé à même le budget d'opération, en parts égales de 33,33% et ce, au cours des années financières 2022-2023 et 2024.

Adoptée à Québec le 2 mai 2022,

Jean Dionne, administrateur